

Monsieur le Bourgmestre de Martelange,
Monsieur le Bourgmestre de Rambrouch,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Mesdames et Messieurs,

Il y a cinquante ans, Martelange, Rambrouch et leurs habitants connaissaient l'une des pires catastrophes que l'on puisse imaginer. Outre les habitants de ces deux entités voisines et amies, c'est toute une région qui fut touchée par le drame que se joua ici même. Cette catastrophe de Martelange demeure la plus grande tragédie qu'ait jamais connue la province de Luxembourg et l'une des pires dans une Belgique qui se remettait alors à peine de l'incendie de l'Innovation à Bruxelles (22 mai 1967).

Il y a cinquante ans, encore plus qu'à l'heure actuelle, la Nationale 4 représentait énormément dans l'imaginaire des habitants de la province de Luxembourg, une province qui n'était alors pas encore traversée par la E25 et la E411. La Nationale 4 était donc le seul tronçon rapide pour relier le sud au nord de la province, mais également la France et le Grand-Duché aux grandes villes belges. Inutile donc de rappeler l'importance du trafic et en particulier du trafic de poids lourds.

Il y a cinquante ans, mon prédécesseur, le Gouverneur Maurice Brasseur fit le constat que les services d'urgence et d'intervention ne disposaient pas du matériel nécessaire pour faire face à pareille catastrophe. Il imposa dès lors de revoir toutes les mesures de sécurité nécessaires. Les infrastructures routières ont évidemment été revues et les aménagements dans la descente entre Warnach et Martelange ont déjà à plusieurs reprises montré leur utilité. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'un drame comme celui qui s'est joué ici à Martelange reste malheureusement encore possible à l'heure actuelle.

Il y a cinquante ans, cette tragédie, et malheureusement à d'autres par la suite en Belgique, a mis en évidence l'importance de la planification d'urgence et de la gestion de crise par les autorités

compétentes. Depuis 2006, chaque commune doit disposer d'un plan d'urgence définissant les moyens d'intervention pour des scénarios de crise. L'exemple de la catastrophe de Martelange nous a malheureusement montré à quel point pareille crise pouvait frapper n'importe où. Aucun bourgmestre en Belgique ou ailleurs ne peut affirmer avec certitude à sa population que jamais elle ne connaîtra une telle tragédie. D'où l'obligation pour chaque bourgmestre d'être préparé à devoir gérer l'impensable.

Il y a cinquante ans, ce sont les pompiers de Perlé qui sont arrivés ici même pour porter secours aux premières victimes. Ce constat montre à quel point il est essentiel de collaborer avec ses voisins directs. C'est ce genre d'accord de collaboration que nous essayons de mettre en place en province de Luxembourg avec nos voisins directs français et luxembourgeois. Je salue d'ailleurs encore une fois la présence du Haut-Commissaire à la Sécurité du Grand-Duché que j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois pour avancer sur ce dossier.

Il y a cinquante ans, la mort et la désolation ont frappé ici même. Aujourd'hui, si nous nous réunissons toutes et tous à l'endroit même de la catastrophe, c'est pour rendre hommage aux vingt-deux personnes qui y ont laissé leur vie ainsi qu'à tous ces blessés et ces familles endeuillées. La province de Luxembourg ne les oubliera jamais.